

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NICE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Considérant les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Après l'examen comparé des parcours professionnels et mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription,

ARRETE

Article 1^{er}: Les professeurs d'éducation physique et sportive dont les noms suivent inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de professeur d'éducation physique et sportive hors classe au titre de l'année 2023 sont nommés par ordre de mérite professeurs d'éducation physique et sportive hors classe à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Nom	Prénom	Discipline
CLERGUE	EMMANUEL	éducation physique et sportive
BAUCHOT	BENOIT	éducation physique et sportive
MOUTON	COLAS	éducation physique et sportive
FARISON	LOIC	éducation physique et sportive
FERRIER	JULIEN	éducation physique et sportive
DE QUILLACQ	FRANCK	éducation physique et sportive
VANTIEGHEM	HERVE	éducation physique et sportive
CHAPPE	ELODIE	éducation physique et sportive
TROIN	ALINE	éducation physique et sportive
COUSEIN	INGRID	éducation physique et sportive
MANNO	ELODIE	éducation physique et sportive
JOUVET	FREDERIC	éducation physique et sportive
BERNARDINI	ERIC	éducation physique et sportive
DESCHANELS	SANDRINE	éducation physique et sportive
GIROLA	DELPHINE	éducation physique et sportive
DELAPORTE	SANDRINE	éducation physique et sportive
SEJOURNE	ISABELLE	éducation physique et sportive
CHECCHI	LUDOVIC	éducation physique et sportive
HERMEL BOREL	LAURENCE	éducation physique et sportive
VILISQUES	SEBASTIEN	éducation physique et sportive
DUPORT	CEDRIC	éducation physique et sportive
FERRAPIE	JULIEN	éducation physique et sportive
ECUYER	TONY	éducation physique et sportive
CHEVALEYRE	ARNAUD	éducation physique et sportive

LEBRUN	PASCAL	éducation physique et sportive
WOJTKOWSKI	MARION	éducation physique et sportive
DEMIT	PANDORA	éducation physique et sportive
LEBEC	LUDOVIC	éducation physique et sportive
ROUBAUD	BENOIT	éducation physique et sportive
CANDILORO	DENIS	éducation physique et sportive
CORDONNIER-FABRE	EDWIGE	éducation physique et sportive
VIAL	CAROLINE	éducation physique et sportive
PONS	EMMANUELLE	éducation physique et sportive
FOUCHER	SANDRA	éducation physique et sportive
LE VAILLANT	VIRGINIE	éducation physique et sportive
LHERMET	DAMIEN	éducation physique et sportive
LEFAUCHEUX	SYLVIE	éducation physique et sportive
PARROCCHIALE	ISABELLE	éducation physique et sportive
BEURRIER	PHILIPPE	éducation physique et sportive
TAILLANDIER	BRUNO	éducation physique et sportive
BRETON	AURELIE	éducation physique et sportive

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 03/07/2023

Natacha CHICOT
SIGNE

Voie de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, et ce, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 44,97 % de femmes et 55,03 % d'hommes
- Parmi les promus 46,34 % de femmes et 53,66 % d'hommes